

GAP

PROTECTION EN CAS DE PERTE TOTALE



Protection en cas de perte totale.
Protection et confiance. Complète votre couverture d'assurance primaire en cas de perte totale.

Ce dépliant est fourni à titre informatif seulement.
Veuillez consulter votre certificat pour les modalités et conditions particulières à la couverture, la disponibilité provinciale et les dispositions.
Ce programme n'est pas offert au Québec et Colombie Britannique (S.E ou O.).
Imprimé le 12 avril 2018. Remplace toutes les versions précédentes.

GAP

PROTECTION EN CAS DE PERTE TOTALE



Foire aux questions

Où devrais-je me procurer un véhicule de remplacement?

Bien entendu, vous avez la possibilité d'acheter votre véhicule de remplacement auprès du concessionnaire de votre choix. Mais si vous faites votre achat auprès de votre concessionnaire d'origine, vous recevrez un crédit de fidélité de 500 \$ applicable au prix de vente de votre véhicule de remplacement.

Ma franchise d'assurance est-elle comprise dans la Protection en cas de perte totale (GAP)?

Oui, jusqu'à un maximum de 1 000 \$.

Que signifie GAP?

GAP, l'acronyme anglais pour « Guaranteed Asset Protection », signifie la Protection en cas de perte totale.

Comment la Protection en cas de perte totale (GAP) peut-elle m'aider à protéger ma cote de crédit?

Cette protection vous aide à protéger votre cote de crédit en remboursant le solde impayé de votre véhicule déclaré « perte totale », le cas échéant. Les dépenses supplémentaires et l'augmentation de votre dette sont ainsi prévenues.

Devrais-je continuer d'effectuer mes paiements mensuels même si une réclamation GAP a été soumise?

En cas de perte totale, veuillez contacter votre prêteur pour déterminer les exigences de paiement qui seront appliquées durant la période de règlement de la réclamation GAP.

Une protection valable sur la durée de votre contrat pour les véhicules neufs et d'occasion qui vous protège ainsi que votre cote de crédit.

Dans le cas d'un véhicule déclaré « perte totale » suite à un accident ou à un vol, il arrive souvent que les compagnies d'assurance ne paient que la valeur marchande du véhicule, et ce, peu importe le solde impayé. Avec la Protection en cas de perte totale (GAP), l'écart entre votre règlement d'assurance et le montant que représentent le solde impayé sont entièrement couverts.

Notre Protection en cas de perte totale:

- Est disponible pendant toute la durée de votre contrat (prêt ou location), jusqu'à 96 mois.
- Couvre un montant de prêt ou de location pouvant atteindre 125 000 \$.
- Fournit une couverture globale de jusqu'à 50 000 \$
- Couvre votre franchise d'assurance jusqu'à 1 000 \$

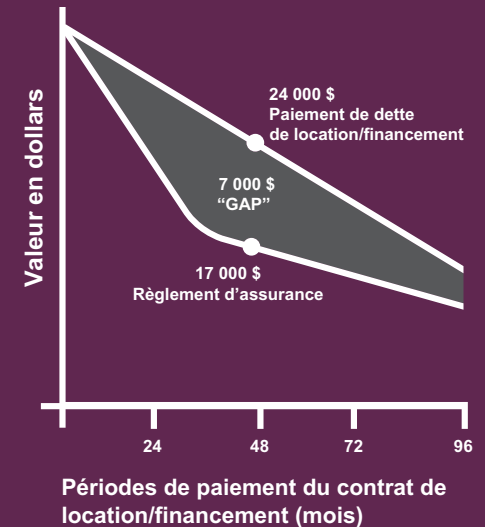
Programme de fidélité GAP

Votre concessionnaire d'origine connaît bien vos besoins en matière d'automobile et de protection; il est donc très bien placé pour vous conseiller quand vient le temps de choisir un véhicule de remplacement.

- Recevez un crédit de fidélité de 500 \$ lorsque vous achetez un véhicule de remplacement auprès de votre concessionnaire d'origine.
- Le crédit de fidélité de 500 \$ est applicable directement au prix de vente de votre véhicule de remplacement.

Avec la protection en cas de perte totale, vous êtes couvert pour le paiement GAP et un montant de franchise pouvant aller jusqu'à 1 000 \$.

La différence entre le règlement de votre assurance principale et le montant que vous devez à votre institution financière s'appelle le « GAP » (Protection en cas de perte totale).



GAP exemple:

24 000 \$	(prêt non remboursé ou solde de location)
- 17 000 \$	(règlement de l'assurance automobile)
7 000 \$	(« GAP »)
+ jusqu'à	
1 000 \$	Franchise d'assurance automobile
8 000 \$	Dépenses potentielles
0 \$	Montant que vous devez avec la Protection en cas de perte totale (GAP)



Recevez en plus un crédit de fidélité de 500 \$